Government of Canada | Gouvernement du Canada

Sustainable Development in Government Operations:

A Coordinated Approach

Canada

103-00319/

The Sustainable Development framework represents an important step in our coordinated efforts towards greening government operations. With its use, we aim to realize our shared objective of achieving environmental excellence in our operations.

Ranald A. Quail
Deputy Minister, Public Works and Government Services Canada

This coordinated approach represents an important next step in the Government of Canada's efforts to make its operations more sustainable. On behalf of the Deputy Ministers Sustainable Development Co-ordination Committee, I would encourage all departments to make use of this document as they set targets and actions in their next Sustainable Development Strategy.

Alan B. Nymark
Deputy Minister, Environment Canada

This Sustainable Development framework aimed at government operations is an important and timely tool. It provides guidance on furthering the greening of our operations and reducing greenhouse gas emissions from Government of Canada sources.

Peter Harrison, Ph.D.
Deputy Minister, Natural Resources Canada

Table of Contents

Purpose 1

Goals of Sustainable Development in Government Operations 3

Interdepartmental Committees on Greening Issues 7

© Minister of Public Works and Government Services Canada, 2000
June 2000

Recycled content
30% post-consumer fiber

EcoLogo™ Paper/
Papier ÉcoLogo

Sustainable Development in Government Operations: *A Coordinated Approach*

Purpose

Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach outlines a part of the government-wide effort to set common directions for the sustainable development strategies (SDS) that federal departments will table in Parliament in December 2000.

This paper proposes a coordinated approach to sustainability of federal operations. It is founded on the major, on-going commitments of *A Guide to Green Government* and recommends best practices in seven priority areas of operations. It proposes a toolbox of collaboratively developed performance measures and offers a sample set of concrete targets. Use of common performance measures enables measurability. Emulation of sample targets allows reportability across departments. A joint effort on shared issues provides economies of scale. The fundamental principle of this approach is that sustainability of operations is a journey of continuous improvement; the federal family can make greater progress by walking the road together.

Support for the coordinated approach translates into reflection of its goals, objectives, targets and performance measures in individual departmental SDS. Clearly, this does not entail verbatim adoption of all sample targets in *Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach* because not every department is involved in all the issues covered by the sample targets. However, where a department is involved in a particular issue with a sample target, it is anticipated that its SDS would include a parallel relevant target, even if not going as far, as fast. This is seen as the essence of a co-ordinated, integrated approach to sustainable development in government operations.

Background

In the Speech from the Throne in October 1999, the federal government affirmed its commitment to incorporate the principles of sustainable development in all decision making and promised that, "In its own operations, the Government will make itself a model of environmental excellence."

The federal government's commitment to greening its operations has grown in scope, depth and accountability since being first set down in the 1992 Code of Environmental Stewardship. The Code states, among other things, that the government commits itself to integrating "environmental concerns with operational, financial, safety, health, economic development and other relevant concerns in decision making." In 1995, the government took an important step toward converting that commitment into action by amending the *Auditor General Act* to make it a legal requirement for federal ministers, on behalf of their departments, to submit to Parliament a sustainable development strategy that sets goals for environmental improvement in all areas of business, including operations.

Federal departments and agencies are just completing the first three-year cycle of developing and implementing these strategies. They have made considerable progress in meeting their goals. During this initial process, it became apparent that the federal effort would be well served by a coordinated, overall strategy that departments and agencies would follow. *The Coordinated Federal Sustainable Development Plan* is being developed by a variety of federal agencies, and will comprise the government's sustainability commitments for 2001-2004 in eight areas, one of which is sustainable development in government operations. *The Coordinated Federal Sustainable Development Plan* will guide departments as they prepare their next sustainable development strategy scheduled for tabling in Parliament in December 2000.

Approach

This document, *Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach*, builds on the 1995 *A Guide to Green Government*, which offers a framework for federal departments preparing their sustainable development strategies. At the time of the Guide's release, federal ministers committed to the following:

"Departments and agencies must:

- adopt a pollution prevention approach;
- meet or exceed applicable federal environmental statutes and regulations;
- emulate best practices from the public and private sectors; and
- develop and implement environmental management systems, including action plans."

With reaffirmation of those commitments as a starting block, *Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach* builds on the best practices outlined in *A Guide to Green Government* for seven priority areas: procurement, waste management, water conservation, energy efficiency, vehicle fleet management, land use management and human resources management.

Pages 3-7 set out those best practices, as well as specific performance measures (selected from the *Environmental Performance Measures for Governmental Operations: A Guidance Document*) and sample targets for each of the seven areas. This information comprises a core set of measures reflecting the government's commitment to green its operations. Departments in turn will reflect these core measures in their individual SDS, for which they have reporting responsibility.

The sum of this effort will:

- demonstrate the federal capacity to achieve concrete, measurable results;
- address the Commissioner of the Environment and Sustainable Development's criticism about the lack of co-ordination among sustainable development strategies; and
- breathe life and substance into the vision of the Speech from the Throne.

The Consultation Process

Government employees at different levels have reviewed Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach to ensure it is practical and helpful for departments and agencies that have to convert its principles into action. This is the type of feedback the document's champions — Environment Canada, Natural Resources Canada and Public Works and Government Services Canada — have been looking for. Such input has helped to build consensus and commitment to a coordinated approach in greening operations.

The champions have incorporated the feedback they received at each stage, and, in early April, sought input from the public on this document, as part of the Coordinated Federal Sustainable Development Plan.

Points to Consider

Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach reflects the Kyoto Agreement on climate change in four of the seven priority areas. Federal organizations will have to commit in their sustainable development strategies to meet specific targets for reducing greenhouse gas emissions; targets which are currently being developed by a range of issue specific working groups.

The sample targets included here are just that, samples. However, they are realistic targets that departments should keep in mind as they prepare their sustainable development strategies.

Each department is unique and therefore may not be involved in all priority areas. These two facts will have an impact on how far some organizations can go to implement the best practices listed here. In addition, departments with Crown-owned buildings will play a different role than those without such assets when addressing environmental issues. Departments in leased facilities, for example, generally have less scope for making changes than those in Crown-owned buildings.

Many government-wide initiatives will affect some or all of the priority areas. For example, the government is responding to the recommendation from the *House Standing Committee on the Environment and Sustainable Development* to close the gap in environmental protection stemming from the fact that provincial legislation does not apply on federal land. Working groups have already produced and continue to develop regulations, guidelines, objectives, codes of practice and policies that will ensure uniform environmental protection across Canada. Similarly, the Cabinet directive on strategic environmental assessment requires departments to undertake an environmental assessment of all policy, planning and program proposals. (See page 7, for a selected list of federal committees working in the area of sustainable development.)

Ensuring that the federal government respects the principles of sustainable development is an on-going process. Preparing the next set of sustainable development strategies is only one step. Departments and agencies will put their strategies into practice and monitor the results. Subsequent strategies will reflect what the government has learned and establish new standards for environmental excellence.

Goals of Sustainable Development in Government Operations

The goals for this coordinated approach are firmly founded on the following major commitments specified in *A Guide to Green Government*:

- adopt a pollution prevention approach in all operations;
- meet or exceed requirements of all applicable federal regulations, guidelines and policies;
- emulate best practices from the public and private sectors; and
- integrate an Environmental Management System based on the ISO 14001 standard into the management frameworks of all departments tabling an SDS.

These goals may be accomplished by adopting recommended best practices to achieve the objectives specified for each of the seven priority areas discussed below. Individual departments will report progress using targets and performance measures such as the provided sample values.

With respect to meeting the Kyoto commitments on the reduction of greenhouse gas emissions, a variety of specific issue working groups are developing action plans and targets. Once finalized, these will become an integral part of the overall approach for sustainability of operations.

1. Procurement

The objectives of green procurement are to reduce resource consumption; waste; greenhouse gas emissions; environmental, health and financial risks; and costs.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- evaluate potential purchases as outlined in Treasury Board's *Material Management Environmental Guidelines*;
- consistent with Canada's international trade obligations, purchase products and services that meet environmental specifications whenever possible, and consider life-cycle costs;
- provide green procurement training, such as the *Implementing Environmental Purchasing Policies* course available from Environment Canada, to officers with purchasing authority to improve decision making;
- adopt just-in-time delivery of all standard items on a competitive basis; and
- phase out all warehousing space for standard items as the just-in-time system comes into place.

Sample Targets

By March 31, 2002, adopt as the default condition the purchase of environmentally responsible goods and services, whenever available and in a manner consistent with Canada's international trade obligations.

By March 31, 2002, PWGSC will introduce environmental specifications into all standing offers, where requested by client departments.

By March 31, 2002, introduce environmental specifications into all appropriate sections of the *National Master Specifications*. Specifically by March 31, 2001, introduce environmental specifications into the 23 sections of the Specifications that address energy efficiency issues. This recognizes the primacy of Kyoto commitments with respect to greenhouse gas emissions.

By March 31, 2002, provide green procurement training to all personnel with purchasing responsibility.

By September 2004, include reports based on Treasury Board's *Green Procurement Reporting Framework* in all departmental performance reports.

Performance Measures

- **total value of purchases of environmentally responsible goods and services;**
- **number of National Master Standing Offers with green criteria; and**
- **number and proportion of employees with purchasing responsibility who have received green procurement training.**

Goals of Sustainable Development in Government Operations

The goals for this coordinated approach are firmly founded on the following major commitments specified in *A Guide to Green Government*:

- adopt a pollution prevention approach in all operations;
- meet or exceed requirements of all applicable federal regulations, guidelines and policies;
- emulate best practices from the public and private sectors; and
- integrate an Environmental Management System based on the ISO 14001 standard into the management frameworks of all departments tabling an SDS.

These goals may be accomplished by adopting recommended best practices to achieve the objectives specified for each of the seven priority areas discussed below. Individual departments will report progress using targets and performance measures such as the provided sample values.

With respect to meeting the Kyoto commitments on the reduction of greenhouse gas emissions, a variety of specific issue working groups are developing action plans and targets. Once finalized, these will become an integral part of the overall approach for sustainability of operations.

1. Procurement

The objectives of green procurement are to reduce resource consumption; waste; greenhouse gas emissions; environmental, health and financial risks; and costs.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- evaluate potential purchases as outlined in Treasury Board's *Material Management Environmental Guidelines*;
- consistent with Canada's international trade obligations, purchase products and services that meet environmental specifications whenever possible, and consider life-cycle costs;
- provide green procurement training, such as the *Implementing Environmental Purchasing Policies* course available from Environment Canada, to officers with purchasing authority to improve decision making;
- adopt just-in-time delivery of all standard items on a competitive basis; and
- phase out all warehousing space for standard items as the just-in-time system comes into place

Sample Targets

By March 31, 2002, adopt as the default condition the purchase of environmentally responsible goods and services, whenever available and in a manner consistent with Canada's international trade obligations.

By March 31, 2002, PWGSC will introduce environmental specifications into all standing offers, where requested by client departments.

By March 31, 2002, introduce environmental specifications into all appropriate sections of the *National Master Specifications*. Specifically by March 31, 2001, introduce environmental specifications into the 23 sections of the Specifications that address energy efficiency issues. This recognizes the primacy of Kyoto commitments with respect to greenhouse gas emissions.

By March 31, 2002, provide green procurement training to all personnel with purchasing responsibility.

By September 2004, include reports based on Treasury Board's *Green Procurement Reporting Framework* in all departmental performance reports.

Performance Measures

- **total value of purchases of environmentally responsible goods and services;**
- **number of National Master Standing Offers with green criteria; and**
- **number and proportion of employees with purchasing responsibility who have received green procurement training.**

2. Waste Management

The objectives of solid waste management are to reduce the negative impacts of landfill sites, resource consumption and greenhouse gas emissions; to cut costs; to comply with regulations; and to meet public expectations.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- realize the Canadian Council of Ministers of the Environment target of a 50 percent reduction in waste by the year 2000, using 1988 as the base year;
- identify waste reduction opportunities, taking advantage of existing auditing tools and procedures;
- develop and implement a waste reduction action plan, including an awareness program for employees;
- separate waste streams at source to facilitate reuse, recycling and proper disposal;
- compost organic waste whenever feasible; and
- implement a coordinated program to reduce paper use by switching to electronic communication.

Sample Targets

By March 31, 2004, divert 70 percent of solid waste from landfill — that is, 70 percent-by-weight of all solid waste is to be recycled.

By March 31, 2004, develop and implement a protocol to use economical alternatives to hazardous materials and/or processes that generate hazardous waste.

By March 31, 2001, incorporate solid waste diversion practices into all construction, renovation and demolition projects.

Performance Measures

- **proportion of solid waste diverted from landfill;**
- **reduction in annual amount of solid waste sent to disposal;**
- **number and percentage of buildings with waste reduction programs; and**
- **number of construction, renovation and demolition projects with waste diversion programs.**

3. Water Conservation and Wastewater Management

The objectives of increasing water efficiency are to conserve water and reduce costs.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- evaluate whether a facility qualifies for savings financing and, when appropriate, take advantage of the benefits afforded by such savings;
- identify water savings opportunities, taking advantage of existing tools and procedures;
- develop and implement a water conservation plan;
- optimize water efficiency, review bills, monitor flow meters and implement preventative maintenance programs;
- specify water-saving equipment and devices for future purchases, such as water-efficient fixtures;
- retrofit toilets, urinals, showers, faucets and drinking fountains to reduce water use; and
- use grey water for landscaping and irrigation purposes when feasible.

Sample Targets

By March 31, 2004, implement water conservation measures at all federal facilities, when it is feasible and cost effective to do so.

By March 31, 2001, develop and implement revised wastewater management guidelines for federal facilities.

Performance Measures

- **number and percent of buildings subject to a water savings audit; and**
- **number and percent of buildings with a water conservation plan**

4. Energy Efficiency

The objectives of building energy management are to reduce energy consumption, emissions (including greenhouse gases) and costs.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- review energy use in owned and leased facilities;
- develop and implement energy management plans, including preventative maintenance;
- assess the energy efficiency knowledge requirements of building operators and managers and provide the required training;
- implement all economically attractive energy retrofits;
- take advantage of the Federal Buildings Initiative, which provides products and services in support of the above activities; and
- facilitate energy conservation efforts by building occupants.

Sample Targets

By March 31, 2001, complete a study to identify cost-effective opportunities to use more efficient and environmentally responsible energy sources in Crown-owned buildings.

By March 31, 2004, implement in Crown-owned buildings energy conservation measures associated with the Federal Buildings Initiative and other programs, when an energy assessment has demonstrated that it is cost effective to do so.

By March 31, 2001, introduce enhanced energy-efficiency specifications into the 23 sections of the *National Master Specifications* relating to equipment that uses energy.

Performance Measures

- **number and percent of buildings having completed, or currently undergoing, an energy audit;**
- **number and percent of buildings having completed, or currently undergoing, an energy efficiency retrofit; and**
- **amount of energy and percentage of energy saved.**

5. Vehicle Fleet Management

The objectives of fleet management are to reduce vehicle emissions to meet legislation and policy objectives, including the Kyoto commitments; to cut by-products and waste from vehicle use; and to decrease costs. This section addresses only ground motor vehicle transportation; it does not yet cover trains, ships and boats, or aircraft.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- manage fleet vehicles in accordance with economic and environmental objectives of Treasury Board's *Motor Vehicle Policy (1996)*;
- maximize fuel efficiency and the use of alternative fuel to conserve energy and reduce emissions;
- when possible, use low sulphur diesel and ethanol gasoline blends that meet environmental specifications;
- purchase original-equipment-manufactured alternative fuel vehicles or retrofit vehicles when life-cycle costs are comparable to those for gasoline- or diesel-fueled vehicles;
- purchase vehicles of appropriate engine size for operational requirements;
- reduce the number of vehicles for departmental use;
- perform emission testing and regular maintenance on vehicles to ensure maximum operating efficiency;
- recycle all used vehicle liquids (i.e. oil, anti-freeze and CFCs); and
- conduct driver education for enhanced energy savings and safety.

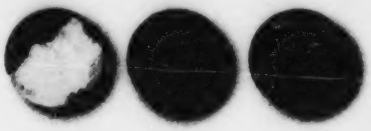

2. Waste Management

The objectives of solid waste management are to reduce the negative impacts of landfill sites, resource consumption and greenhouse gas emissions; to cut costs; to comply with regulations; and to meet public expectations.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- realize the Canadian Council of Ministers of the Environment target of a 50 percent reduction in waste by the year 2000, using 1988 as the base year;
- identify waste reduction opportunities, taking advantage of existing auditing tools and procedures;
- develop and implement a waste reduction action plan, including an awareness program for employees;
- separate waste streams at source to facilitate reuse, recycling and proper disposal;
- compost organic waste whenever feasible; and
- implement a coordinated program to reduce paper use by switching to electronic communication.

Sample Targets

By March 31, 2004, divert 70 percent of solid waste from landfill — that is, 70 percent-by-weight of all solid waste is to be recycled.

By March 31, 2004, develop and implement a protocol to use economical alternatives to hazardous materials and/or processes that generate hazardous waste.

By March 31, 2001, incorporate solid waste diversion practices into all construction, renovation and demolition projects.

Performance Measures

- **proportion of solid waste diverted from landfill;**
- **reduction in annual amount of solid waste sent to disposal;**
- **number and percentage of buildings with waste reduction programs; and**
- **number of construction, renovation and demolition projects with waste diversion programs.**

3. Water Conservation and Wastewater Management

The objectives of increasing water efficiency are to conserve water and reduce costs.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- evaluate whether a facility qualifies for savings financing and, when appropriate, take advantage of the benefits afforded by such savings;
- identify water savings opportunities, taking advantage of existing tools and procedures;
- develop and implement a water conservation plan;
- optimize water efficiency, review bills, monitor flow meters and implement preventative maintenance programs;
- specify water-saving equipment and devices for future purchases, such as water-efficient fixtures;
- retrofit toilets, urinals, showers, faucets and drinking fountains to reduce water use; and
- use grey water for landscaping and irrigation purposes when feasible.

Sample Targets

By March 31, 2004, implement water conservation measures at all federal facilities, when it is feasible and cost effective to do so.

By March 31, 2001, develop and implement revised wastewater management guidelines for federal facilities.

Performance Measures

- **number and percent of buildings subject to a water savings audit; and**
- **number and percent of buildings with a water conservation plan**

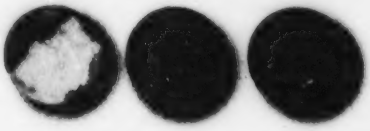

4. Energy Efficiency

The objectives of building energy management are to reduce energy consumption, emissions (including greenhouse gases) and costs.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- review energy use in owned and leased facilities;
- develop and implement energy management plans, including preventative maintenance;
- assess the energy efficiency knowledge requirements of building operators and managers and provide the required training;
- implement all economically attractive energy retrofits;
- take advantage of the Federal Buildings Initiative, which provides products and services in support of the above activities; and
- facilitate energy conservation efforts by building occupants.

Sample Targets

By March 31, 2001, complete a study to identify cost-effective opportunities to use more efficient and environmentally responsible energy sources in Crown-owned buildings.

By March 31, 2004, implement in Crown-owned buildings energy conservation measures associated with the Federal Buildings Initiative and other programs, when an energy assessment has demonstrated that it is cost effective to do so.

By March 31, 2001, introduce enhanced energy-efficiency specifications into the 23 sections of the *National Master Specifications* relating to equipment that uses energy.

Performance Measures

- **number and percent of buildings having completed, or currently undergoing, an energy audit;**
- **number and percent of buildings having completed, or currently undergoing, an energy efficiency retrofit; and**
- **amount of energy and percentage of energy saved.**

5. Vehicle Fleet Management

The objectives of fleet management are to reduce vehicle emissions to meet legislation and policy objectives, including the Kyoto commitments; to cut by-products and waste from vehicle use; and to decrease costs. This section addresses only ground motor vehicle transportation; it does not yet cover trains, ships and boats, or aircraft.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- manage fleet vehicles in accordance with economic and environmental objectives of Treasury Board's *Motor Vehicle Policy (1996)*;
- maximize fuel efficiency and the use of alternative fuel to conserve energy and reduce emissions;
- when possible, use low sulphur diesel and ethanol gasoline blends that meet environmental specifications;
- purchase original-equipment-manufactured alternative fuel vehicles or retrofit vehicles when life-cycle costs are comparable to those for gasoline- or diesel-fueled vehicles;
- purchase vehicles of appropriate engine size for operational requirements;
- reduce the number of vehicles for departmental use;
- perform emission testing and regular maintenance on vehicles to ensure maximum operating efficiency;
- recycle all used vehicle liquids (i.e. oil, anti-freeze and CFCs); and
- conduct driver education for enhanced energy savings and safety.

Sample Target

By September 2002, include report on compliance with Treasury Board's *Motor Vehicle Policy (1996)* and the *Alternative Fuels Act* in all departmental performance reports.

Performance Measures

- number of vehicles and percent covered by an action plan; and
- number and percent of alternative fuel vehicles.

6. Land Use Management

The objectives of land use management are to control risk (environmental, health, financial, legal and public image), prioritize remediation efforts and steadily reduce the number of properties for which further action is required.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- identify, classify and assess sites of concern using the *Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) National Classification System* or similar tool;
- manage risks to human health and the environment, through risk assessment and techniques for containment, mitigation and remediation;
- base site remediation objectives on CCME Environmental Quality Criteria or the *CCME Risk Assessment Framework for Ecological and Human Health Effects*, for risk-based remediation plans;
- review leasehold agreements between federal and private interests to ensure that they contain specific provisions designed to ensure lessees make appropriate arrangements to prevent contamination; and
- in acquisition, use and disposal of real property, adhere to Treasury Board's *Policy on Real Property Management*.

Sample Targets

Continue to assess all proposed projects to determine if they are considered projects as defined by the *Canadian Environmental Assessment Act (CEAA)*.

Continue to comply with the CEAA for any proposed activity considered a project as defined by the Act.

By March 31, 2001, identify and prioritize federal contaminated sites, and prepare action plans.

Continue to remediate and monitor Crown-owned contaminated sites as determined by action plans.

Performance Measures

- proportion of sites reviewed for contamination;
- proportion of identified sites with action plans;
- proportion of fully implemented action plans; and
- percentage of projects reviewed for applicability of the *Canadian Environmental Assessment Act*

7. Human Resources Management

In the context of greening operations, the objectives of human resources management are to ensure the health and safety of employees; to equip employees to meet the requirements of all applicable regulations, guidelines and policies; and to encourage employees to incorporate environmental considerations into their daily activities.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- consistent with Treasury Board's personnel policy, adopt human resource management practices that foster innovative working arrangements, such as job sharing and working from home, that support environmental objectives; and
- infuse environmental awareness into all training programs, particularly orientation.

Sample Target

By March 31, 2002, establish and implement environmental training plans commensurate with operations. (Clearly, the plan for the Canada Customs and Revenue Agency will differ markedly, for example, from that of the Department of National Defence.)

Performance Measures

- **number of environmental training courses developed;**
- **number of employees receiving environmental training;**
- **number of environmental regulatory infractions; and**
- **number of employees participating in Green Citizenship Networks.**

Interdepartmental Committees on Greening Issues

Deputy Minister Sustainable Development Coordinating Committee

Established in 1994 and chaired by Environment Canada, this is the federal government's senior forum on sustainable development. It has a broad management and coordination mandate focused in several areas: encouraging teamwork and collaboration on sustainable development across the federal system; coordinating sustainable development initiatives; ensuring a coherent approach to the government's sustainable development agenda; and managing cross-cutting issues related to the preparation of sustainable development strategies of the departments.

Directors General Coordinating Committee on House in Order (Kyoto)

Co-chaired by Environment Canada and Natural Resources Canada, this senior management committee coordinates the activities of 21 interdepartmental working groups established to ensure the federal government meets the climate change commitments it made in Kyoto.

Federal Committee on Environmental Management Systems (FCEMS)

Co-chaired by Environment Canada and Natural Resources Canada, FCEMS provides an interdepartmental forum for discussion and coordination of crosscutting issues related to Environmental Management Systems.

Regulatory Gap Analysis Subcommittee

Co-chaired by Environment Canada and the Department of National Defence, this subcommittee of FCEMS ensures that federal sites are held to the same standards of environmental protection as the communities in which they operate. Regulations have already been published on storage tanks and halocarbons on federal sites, while working groups are well advanced in the development of regulations, guidelines or codes of practice for boilers, hazardous

Sample Target

By September 2002, include report on compliance with Treasury Board's *Motor Vehicle Policy (1996)* and the *Alternative Fuels Act* in all departmental performance reports.

Performance Measures

- **number of vehicles and percent covered by an action plan; and**
- **number and percent of alternative fuel vehicles.**

6. Land Use Management

The objectives of land use management are to control risk (environmental, health, financial, legal and public image), prioritize remediation efforts and steadily reduce the number of properties for which further action is required.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- identify, classify and assess sites of concern using the *Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) National Classification System* or similar tool;
- manage risks to human health and the environment, through risk assessment and techniques for containment, mitigation and remediation;
- base site remediation objectives on CCME Environmental Quality Criteria or the *CCME Risk Assessment Framework for Ecological and Human Health Effects*, for risk-based remediation plans;
- review leasehold agreements between federal and private interests to ensure that they contain specific provisions designed to ensure lessees make appropriate arrangements to prevent contamination; and
- in acquisition, use and disposal of real property, adhere to Treasury Board's *Policy on Real Property Management*.

Sample Targets

Continue to assess all proposed projects to determine if they are considered projects as defined by the *Canadian Environmental Assessment Act (CEAA)*.

Continue to comply with the CEAA for any proposed activity considered a project as defined by the Act.

By March 31, 2001, identify and prioritize federal contaminated sites, and prepare action plans.

Continue to remediate and monitor Crown-owned contaminated sites as determined by action plans.

Performance Measures

- **proportion of sites reviewed for contamination;**
- **proportion of identified sites with action plans;**
- **proportion of fully implemented action plans; and**
- **percentage of projects reviewed for applicability of the *Canadian Environmental Assessment Act***

7. Human Resources Management

In the context of greening operations, the objectives of human resources management are to ensure the health and safety of employees; to equip employees to meet the requirements of all applicable regulations, guidelines and policies; and to encourage employees to incorporate environmental considerations into their daily activities.

A Guide to Green Government recommends the following best practices:

- consistent with Treasury Board's personnel policy, adopt human resource management practices that foster innovative working arrangements, such as job sharing and working from home, that support environmental objectives; and
- infuse environmental awareness into all training programs, particularly orientation.

Sample Target

By March 31, 2002, establish and implement environmental training plans commensurate with operations. (Clearly, the plan for the Canada Customs and Revenue Agency will differ markedly, for example, from that of the Department of National Defence.)

Performance Measures

- **number of environmental training courses developed;**
- **number of employees receiving environmental training;**
- **number of environmental regulatory infractions; and**
- **number of employees participating in Green Citizenship Networks.**

Interdepartmental Committees on Greening Issues

Deputy Minister Sustainable Development Coordinating Committee

Established in 1994 and chaired by Environment Canada, this is the federal government's senior forum on sustainable development. It has a broad management and coordination mandate focused in several areas: encouraging teamwork and collaboration on sustainable development across the federal system; coordinating sustainable development initiatives; ensuring a coherent approach to the government's sustainable development agenda; and managing cross-cutting issues related to the preparation of sustainable development strategies of the departments.

Directors General Coordinating Committee on House in Order (Kyoto)

Co-chaired by Environment Canada and Natural Resources Canada, this senior management committee coordinates the activities of 21 interdepartmental working groups established to ensure the federal government meets the climate change commitments it made in Kyoto.

Federal Committee on Environmental Management Systems (FCEMS)

Co-chaired by Environment Canada and Natural Resources Canada, FCEMS provides an interdepartmental forum for discussion and coordination of crosscutting issues related to Environmental Management Systems.

Regulatory Gap Analysis Subcommittee

Co-chaired by Environment Canada and the Department of National Defence, this subcommittee of FCEMS ensures that federal sites are held to the same standards of environmental protection as the communities in which they operate. Regulations have already been published on storage tanks and halocarbons on federal sites, while working groups are well advanced in the development of regulations, guidelines or codes of practice for boilers, hazardous

waste, wastewater and environmental emergency prevention, preparedness and response on federal sites.

Contaminated Sites Management Working Group

Chaired by the Department of National Defence, this subcommittee of FCEMS promotes and develops a consistent federal approach to managing contaminated site issues. This approach integrates sustainable development and pollution prevention principles while meeting environmental regulations and protecting public health, safety and the environment.

Environmental Awareness and Training Working Group

Chaired by the Department of Fisheries and Oceans, this subcommittee of FCEMS assesses federal environmental training needs and develops appropriate tools. The group coordinated the preparation of training materials and the production of computer-based training packages, targeting both senior management and general employees.

Interdepartmental Advisory Group on Water Conservation at Federal Facilities (WCFF)

Chaired by EC, the WCFF has been promoting water efficiency within the federal government since 1990 by sharing knowledge and experiences, developing common tools, coordinating activities and providing advice. Sixteen departments are represented by members who have policy or operational backgrounds related to water efficiency.

Pollution Prevention Coordinating Committee

Chaired by Environment Canada, this committee evaluates pollution prevention in Canada and is a forum for the exchange of information and ideas among stakeholders.

FleetWise Program Advisory Council

Co-chaired by Natural Resources Canada, Environment Canada and the Treasury Board Secretariat, FleetWise is a comprehensive program aimed at increasing the operational efficiency of the federal government's vehicle fleets. The program components include driver training, vehicle maintenance, waste recycling, vehicle specifications, technology solutions and the use of alternative fuels.

Interdepartmental Network on Sustainable Development Strategies

Chaired by Environment Canada, this group is the key vehicle for promoting interdepartmental coordination on horizontal sustainable development issues.

Performance Measurement for Sustainable Government Operations

Co-chaired by Agriculture and Agri-Food Canada and Public Works and Government Services Canada, this working group is in the final phase of developing a guidance document that provides performance indicators for the whole range of issues related to greening government operations.

Senior Management Committee on Environmental Assessment

Chaired by the Canadian Environmental Assessment Agency, this committee is an interdepartmental forum for senior management discussion of environmental assessment issues, each of which is addressed by a subcommittee.

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Le développement durable dans les opérations gouvernementales : *une approche concertée*

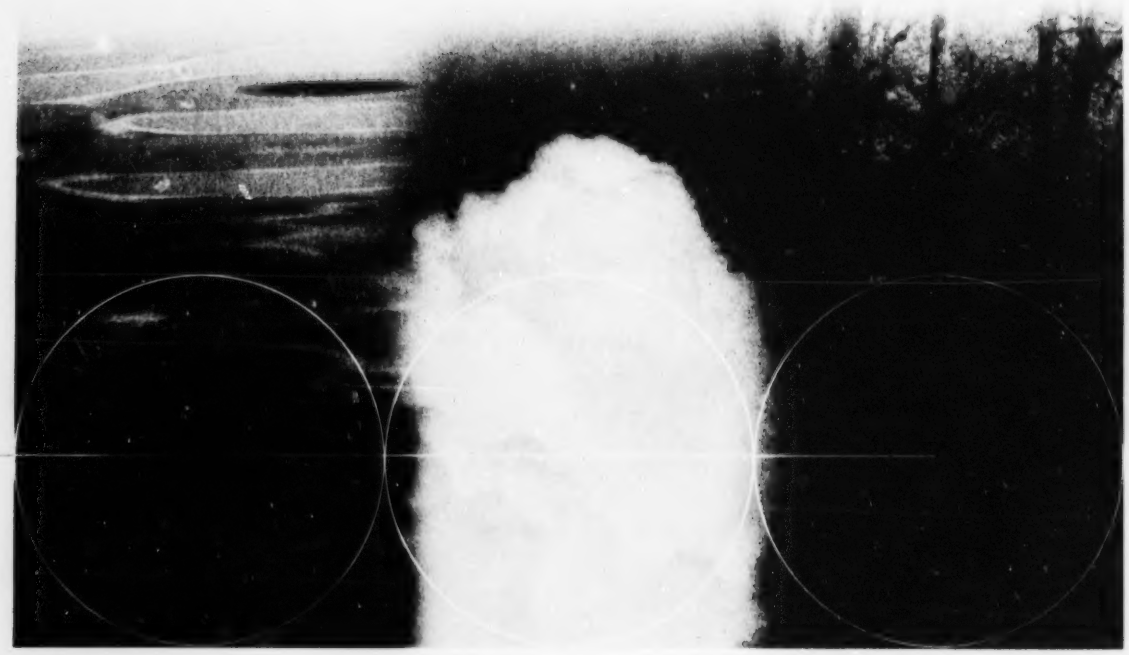

Canada

Le cadre de travail sur le développement durable constitue une étape importante de nos efforts concertés en matière d'écologisation des opérations gouvernementales. Cet outil contribuera à la réalisation de notre objectif commun, qui consiste à atteindre l'excellence en matière de pratiques environnementales dans le cadre de nos activités.

Le sous-ministre, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ronald A. Quail

L'adoption d'une approche concertée est une étape importante des initiatives visant la durabilité des opérations du gouvernement du Canada. Au nom du comité de coordination des sous-ministres sur le développement durable, j'encourage tous les ministères à se servir de ce document lorsqu'ils établissent leurs cibles et les mesures à prendre dans le cadre de leur prochaine Stratégie de développement durable.

Le sous-ministre, Environnement Canada

Alan B. Nymark

Ce Cadre du développement durable portant sur les activités gouvernementales est un outil important et opportun. Il fournit des conseils sur la poursuite de l'écologisation de nos activités, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par le gouvernement du Canada.

Le sous-ministre, Ressources naturelles Canada

Peter Harrison, Ph.D.

Table des matières

Objet 1

Objectif du développement durable dans les opérations gouvernementales 3

Comités interministériels d'écologisation 8

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000
juin 2000

Contenu recyclé
30% de fibres post consommation

Papier ÉcoLogo™/
EcoLogo™ Paper

Le développement durable dans les opérations gouvernementales : *une approche concertée*

Objet

Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée s'inscrit dans le cadre des efforts consacrés par l'ensemble du gouvernement à la définition d'orientations communes pour les stratégies de développement durable (SDD) que les ministères fédéraux déposeront auprès du Parlement en décembre 2000. La stratégie décrite dans le présent document porte sur une démarche concertée pour ce qui est de la durabilité des opérations fédérales. Elle se fonde sur les principaux engagements permanents adoptés dans le *Guide de l'écogouvernement* et recommande des pratiques courantes dans sept secteurs prioritaires d'activité. Elle propose une boîte à outils pour des baromètres de rendement mis au point en collaboration et offre, à titre d'exemple, un modèle d'objectifs concrets. On peut mesurer le rendement grâce à des baromètres communs. On peut établir des comptes rendus parmi les différents ministères, en reprenant des cibles proposées comme modèles. On peut réaliser des économies d'échelle en travaillant en collaboration à la résolution des problèmes communs. Selon le principe essentiel de cette stratégie, la durabilité des opérations est un périple sur la voie de l'amélioration continuelle; la famille des ministères fédéraux peut accomplir des progrès encore plus importants en se concertant.

Le soutien apporté à cette stratégie transparaîtra dans les buts, les objectifs, les cibles et les baromètres du rendement des différentes stratégies de développement durable des ministères. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il faille adopter tous les objectifs du document *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*. D'ailleurs tous les ministères ne sont pas concernés par tous les objectifs cités dans ce document. Cependant, on s'attend à ce qu'un ministère s'engage pour les objectifs qui le concernent, que ses SDD s'inscrivent dans la foulée des modèles proposés, et qu'il le fasse progressivement et à pas mesurés. Voilà l'essence d'une approche intégrée et coordonnée en matière de développement durable des activités gouvernementales.

Contexte

Dans le discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement fédéral a affirmé son intention d'intégrer les principes du développement durable dans tous ses processus de décision et a pris l'engagement suivant : « Dans ses propres activités, le gouvernement se posera comme modèle environnemental. »

La portée, la profondeur et les obligations de compte rendu pour ce qui est de la volonté du gouvernement fédéral à écologiser ses opérations n'ont pas cessé d'augmenter depuis qu'on a adopté, en 1992, le Code de gérance de l'environnement. Ce Code précise entre autres que le gouvernement s'engage à intégrer « ses préoccupations environnementales avec ses préoccupations en matière d'opérations, de finances, de sécurité, de santé, de développement économique et autres questions pertinentes dans les décisions qu'il prend ». En 1995, le gouvernement a pris des mesures importantes pour concrétiser cet engagement, en modifiant la *Loi sur le vérificateur général*, afin d'obliger les ministres fédéraux à déposer auprès du Parlement, au nom de leur ministère, une stratégie de développement durable faisant état des objectifs d'amélioration de l'environnement dans tous les secteurs d'activité, y compris les opérations.

Les ministères et les organismes fédéraux viennent de terminer le premier cycle triennal d'élaboration et de mise en œuvre de ces stratégies et ont accompli des progrès considérables dans la réalisation de leurs objectifs. Dans le cadre de ce processus, on a constaté qu'une stratégie concertée et prépondérante, qu'appliqueraient les ministères et les organismes, permettrait de réaliser l'objectif du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, différents organismes fédéraux mettent au point le Plan coordonné de développement durable du gouvernement fédéral, qui fera état des engagements du gouvernement en matière de durabilité pour la période comprise entre 2001 et 2004 dans huit secteurs d'activité, dont le développement durable dans les opérations gouvernementales. Ce Plan coordonné guidera les ministères dans la préparation de leur prochaine

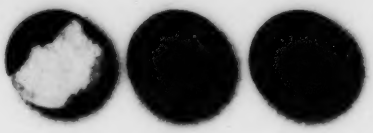

stratégie de développement durable, qui devra être déposée au Parlement en décembre 2000.

Démarche

Le présent document s'inspire du *Guide de l'écogouvernement* de 1995, qui définit un cadre pour permettre aux ministères fédéraux de préparer leurs stratégies en matière de développement durable. Au moment où on a publié ce guide, les ministres fédéraux ont pris les engagements suivants :

« Les ministères et agences doivent :

- adopter une approche de prévention de la pollution;
- atteindre ou dépasser les exigences environnementales des lois et règlements fédéraux;
- reprendre les meilleures pratiques des secteurs public et privé; et
- élaborer et mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement, y compris des plans d'action. »

En reprenant comme point de départ ces engagements et en les réaffirmant, *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*, s'inspire des meilleures pratiques décrites dans le *Guide de l'écogouvernement* dans sept secteurs prioritaires : les achats, la gestion des déchets, l'économie de l'eau, l'économie de l'énergie, la gestion des parcs automobiles, la gestion de l'utilisation des terrains et la gestion des ressources humaines.

Dans les pages 3 à 8, on fait état de ces meilleures pratiques, en plus de fournir des indicateurs de rendement précis (sélectionnés à partir des *Mesures de la performance environnementales des opérations gouvernementales : document d'orientation*) ainsi que des cibles types pour chacun des sept secteurs visés. Cette information comprend des mesures qui constitueront l'engagement du gouvernement dans l'écologisation de ses opérations, dont tiendront compte ensuite les stratégies de développement durable des ministères pour lesquelles ces derniers devront faire rapport.

Points à considérer

Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée **tient compte des engagements adoptés en vertu du Protocole de Kyoto sur l'évolution du climat dans quatre des sept secteurs prioritaires. Les organismes du gouvernement fédéral devront s'engager, dans le cadre de leur stratégie de développement durable, à réaliser certains objectifs pour la réduction des rejets de gaz à effet de serre; à l'heure actuelle, différents groupes de travail appelés à se pencher sur des questions précises élaborent ces objectifs.**

Les cibles types présentées dans ce document ne sont que des exemples; toutefois, il s'agit d'objectifs réalistes, dont les ministères doivent se rappeler en préparant leur stratégie de développement durable.

Chaque ministère est unique, et tous ne participeront pas à tous les secteurs prioritaires. Ces deux faits détermineront le champ d'application des mesures adoptées dans certains organismes, afin de mettre en oeuvre les meilleures pratiques énumérées dans ce document. En outre, les ministères appelés à gérer des immeubles appartenant à l'État et ceux qui n'en gèrent pas joueront des rôles différents dans l'étude des questions environnementales. Par exemple, dans les installations louées à bail, les ministères disposent généralement d'une moins grande marge de manoeuvre pour apporter des changements, par rapport aux installations qui appartiennent à l'État.

De nombreux projets réalisés dans l'ensemble du gouvernement influeront sur une partie ou la totalité des secteurs prioritaires. Par exemple, le gouvernement tâche, pour donner suite à la recommandation du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable, de corriger les lacunes de la protection environnementale qui s'expliquent par le fait que les lois provinciales ne s'appliquent pas sur les terrains du gouvernement fédéral. Les groupes de travail ont déjà produit et continuent d'élaborer des règlements, des lignes directrices, des objectifs, des codes de pratique et des politiques qui permettront d'assurer uniformément la protection de l'environnement partout au Canada. De même, la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique oblige les ministères à faire une évaluation environnementale de tous leurs projets de politique, de planification et de programme. (Veuillez consulter, à la page 8, la liste des comités fédéraux à l'œuvre dans le secteur du développement durable.)

Les mesures adoptées pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte les principes du développement durable constituent un processus permanent; la préparation du prochain ensemble de stratégies en matière de développement durable n'est qu'une étape de ce processus. Les ministères et les organismes mettront en application leurs stratégies et surveilleront les résultats obtenus. Les stratégies ultérieures tiendront compte des leçons apprises par le gouvernement et établiront des normes nouvelles d'excellence environnementale.

Dans l'ensemble, ce travail :

- démontrera la capacité de l'administration fédérale à produire des résultats concrets et mesurables;
- répondra aux critiques formulées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable à propos du manque de coordination des stratégies de développement durable; et
- donnera un nouveau souffle et de la matière à la vision exprimée dans le discours du Trône.

Processus de consultation

À de nombreux échelons hiérarchiques, les employés du gouvernement ont passé en revue *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*, pour s'assurer qu'il est à la fois pratique et utile pour les ministères et les organismes, afin qu'ils puissent concrétiser leurs principes. Il s'agit justement du genre de commentaires que les maîtres d'œuvre de ce document — soit Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — ont obtenu de vous. Grâce à votre collaboration, nous avons dégagé un consensus et suscité une volonté afin d'adopter une approche concertée dans l'écologisation des opérations.

Les maîtres d'œuvre ont tenu compte des commentaires qui leur ont été adressés à chacune des étapes et ont demandé l'avis du grand public sur le document stratégique, dans le cadre du Plan coordonné de développement durable du gouvernement fédéral, au début d'avril.

Objectifs du développement durable dans les opérations gouvernementales

Les objectifs de cette stratégie s'appuient solidement sur les principaux engagements adoptés dans le *Guide de l'écogouvernement* :

- adopter une approche de prévention de la pollution dans toute les activités;
- atteindre ou dépasser les exigences environnementales de l'ensemble des règlements, des lignes directrices et des politiques du gouvernement fédéral;
- reprendre les meilleures pratiques des secteurs public et privé; et
- intégrer un Système de gestion de l'environnement, répondant à la norme ISO 14001, dans les cadres de gestion de tous les ministères déposant une SDD.

On pourra réaliser ces buts en adoptant les meilleures pratiques recommandées pour réaliser les objectifs précisés dans chacun des secteurs prioritaires ci-après. Il faudra que chacun des ministères puisse rendre compte des progrès accomplis, en faisant appel aux cibles et aux baromètres de rendement indiqués dans les modèles fournis.

Pour ce qui est du respect des engagements adoptés dans le cadre du Protocole de Kyoto relativement à la réduction des rejets de gaz à effet de serre, différents groupes de travail appelés à se pencher sur des questions précises mettent actuellement au point des plan d'action et des cibles. Lorsque ces plans et ces cibles seront finalisés, ils feront partie intégrante de la stratégie globale en matière de durabilité des opérations.

1. Achats

Les objectifs de l'écologisation des achats consistent à réduire la consommation des ressources, les déchets, les rejets de gaz à effet de serre, de même que les risques et les coûts pour l'environnement, la santé et les finances.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- évaluer les possibilités d'achat selon les modalités exposées dans les Lignes directrices pour la gestion du matériel dans l'optique du respect de l'environnement du Conseil du Trésor;
- conformément aux obligations du Canada dans le cadre des accords commerciaux internationaux, acheter des produits et des services répondant aux caractéristiques environnementales dans toute la mesure du possible et tenir compte des coûts du cycle chronologique;
- donner une formation sur l'écologisation des achats aux agents qui exercent des pouvoirs d'achat, afin d'améliorer les décisions adoptées, par exemple le cours sur la Mise en œuvre des politiques environnementales dans les acquisitions, offert par Environnement Canada;
- adopter la livraison juste à temps de tous les articles courants, en faisant appel à la concurrence; et
- éliminer progressivement toute la surface d'entreposage des articles courants, en mettant en place le système de livraison juste à temps.

Modèles de cibles

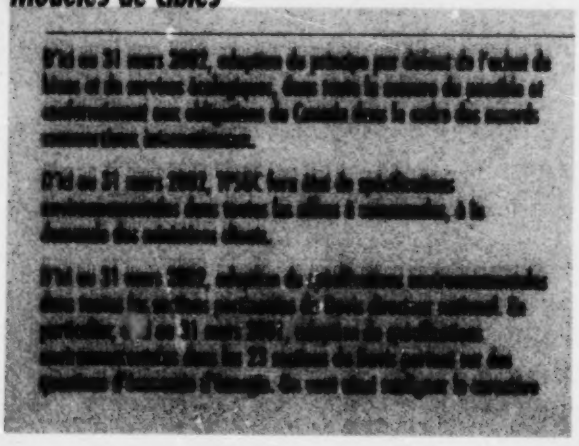

Mesures du rendement

- **valeur globale des opérations d'achat de biens et de services écologiques;**
- **nombre d'offres à commandes principales et nationales comportant des critères d'écologisation; et**
- **nombre et proportion des employés responsables des achats ayant suivi une formation sur l'écologisation des achats.**

2. Gestion des déchets

Les objectifs de la gestion des déchets solides consistent à réduire les conséquences négatives des sites d'enfouissement, la consommation des ressources, les rejets de gaz à effet de serre et les coûts correspondant, de même qu'à respecter les règlements et les attentes du grand public.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- atteindre l'objectif du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, qui consiste à réduire de 50 %, d'ici l'an 2000, le volume des déchets, d'après l'année de référence 1988;
- dépister les possibilités de réduction des déchets, en profitant des outils et des procédures de vérification actuels;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réduction des déchets, notamment un programme de sensibilisation des employés;
- séparer les déchets au point d'origine, pour en faciliter la réutilisation, le recyclage et l'élimination en bonne et due forme;
- composter les déchets organiques dans tous les cas où cela est possible; et
- mettre en œuvre un programme concerté de réduction du volume de papier utilisé, en adoptant la communication électronique.

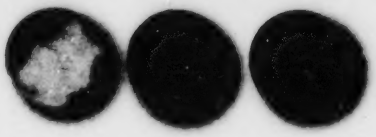

Modèles de cibles

D'ici au 31 mars 2004, mettre d'marche dans les sites d'enfouissement 70 % des déchets solides, provenant de, à limiter, recycler 70 % de tous les déchets solides mêlés au public.

D'ici au 31 mars 2004, élaborer et mettre en œuvre un protocole visant à améliorer des solutions de rechange économiques pour ce qui a des matériaux et [un] des processus produisant des déchets dangereux.

D'ici au 31 mars 2001, intégrer des pratiques de recyclage des déchets solides dans le cadre de tous les projets de construction, de rénovation et de démolition.

Mesures du rendement

- proportion des déchets solides qui ne sont pas envoyés dans les sites d'enfouissement;
- réduction du volume de déchets solides jetés chaque année;
- nombre et pourcentage d'immeubles dotés de programmes de réduction des déchets; et
- nombre de projets de construction, de rénovation et de démolition dotés de programmes de recyclage de déchets.

3. Économie de l'eau et gestion des eaux usées

Les objectifs de l'accroissement de l'économie de l'eau consistent à conserver l'eau et à réduire les coûts.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- faire l'évaluation des installations pour permettre de savoir si des améliorations pourraient être financiées à même les économies quelles généreraient et, le cas échéant, profiter des avantages apportés par les économies ainsi réalisées;
- dépister les possibilités d'économiser l'eau, en profitant des outils et des procédures existants;
- élabore et mettre en œuvre un plan d'économie de l'eau;
- optimiser l'économie de l'eau, examiner les factures, surveiller les débitmètres et mettre en œuvre des programmes d'entretien préventif;
- préciser les biens d'équipement et les dispositifs économiseurs d'eau pour les achats à effectuer, par exemple les accessoires permettant d'économiser l'eau;
- moderniser les toilettes, les urinoirs, les douches, les robinets et les buvettes afin de réduire la consommation de l'eau; et
- utiliser les eaux usées pour le paysagement et l'irrigation, dans tous les cas où cela est possible.

Modèles de cibles

D'ici au 31 mars 2004, mettre en œuvre de mesures d'économie de l'eau dans tous les établissements fédéraux, lorsque cela est viable et économique.

D'ici au 31 mars 2001, élaborer et mettre en œuvre, pour les établissements fédéraux, des lignes directrices révisées portant sur la gestion des eaux usées.

Mesures du rendement

- nombre et pourcentage d'immeubles soumis à une vérification portant sur l'économie de l'eau; et
- nombre et pourcentage d'immeubles dotés d'un plan d'économie de l'eau.

4. Économie de l'énergie

Les objectifs de la gestion énergétique des immeubles consistent à réduire la consommation d'énergie, les rejets (y compris les rejets de gaz à effet de serre) et les coûts.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- passer en revue la consommation de l'énergie dans les installations appartenant à l'État et louées à bail;
- élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de l'énergie, en tenant compte de l'entretien préventif;

1. Achats

Les objectifs de l'écologisation des achats consistent à réduire la consommation des ressources, les déchets, les rejets de gaz à effet de serre, de même que les risques et les coûts pour l'environnement, la santé et les finances.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- évaluer les possibilités d'achat selon les modalités exposées dans les Lignes directrices pour la gestion du matériel dans l'optique du respect de l'environnement du Conseil du Trésor;
- conformément aux obligations du Canada dans le cadre des accords commerciaux internationaux, acheter des produits et des services répondant aux caractéristiques environnementales dans toute la mesure du possible et tenir compte des coûts du cycle chronologique;
- donner une formation sur l'écologisation des achats aux agents qui exercent des pouvoirs d'achat, afin d'améliorer les décisions adoptées, par exemple le cours sur la Mise en œuvre des politiques environnementales dans les acquisitions, offert par Environnement Canada;
- adopter la livraison juste à temps de tous les articles courants, en faisant appel à la concurrence; et
- éliminer progressivement toute la surface d'entreposage des articles courants, en mettant en place le système de livraison juste à temps.

Modèles de cibles

D'ici au 31 mars 2002, adoption du principe par défaut de l'achat de biens et de services écologiques, dans toute la mesure du possible et conformément aux obligations du Canada dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

D'ici au 31 mars 2002, TPSGC fera état de spécifications environnementales dans toutes les offres à commandes, à la demande des ministères clients.

D'ici au 31 mars 2002, adoption de spécifications environnementales dans toutes les sections pertinentes du Devis directeur national. En particulier, d'ici au 31 mars 2001, adoption de spécifications environnementales dans les 23 sections du Devis portant sur des questions d'économie d'énergie. On veut ainsi souligner le caractère prépondérant des engagements adoptés dans le cadre du Protocole de Kyoto en ce qui a trait aux rejets de gaz à effet de serre.

D'ici au 31 mars 2002, donner une formation sur l'écologisation des achats à tous les membres du personnel responsables des achats.

D'ici septembre 2004, reproduire, dans tous les rapports ministériels sur le rendement, des comptes rendus établis d'après le Cadre d'approvisionnement écologique du Conseil du Trésor.

Mesures du rendement

- **valeur globale des opérations d'achat de biens et de services écologiques;**
- **nombre d'offres à commandes principales et nationales comportant des critères d'écologisation; et**
- **nombre et proportion des employés responsables des achats ayant suivi une formation sur l'écologisation des achats.**

2. Gestion des déchets

Les objectifs de la gestion des déchets solides consistent à réduire les conséquences négatives des sites d'enfouissement, la consommation des ressources, les rejets de gaz à effet de serre et les coûts correspondant, de même qu'à respecter les règlements et les attentes du grand public.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- atteindre l'objectif du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, qui consiste à réduire de 50 %, d'ici l'an 2000, le volume des déchets, d'après l'année de référence 1988;
- dépister les possibilités de réduction des déchets, en profitant des outils et des procédures de vérification actuels;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la réduction des déchets, notamment un programme de sensibilisation des employés;
- séparer les déchets au point d'origine, pour en faciliter la réutilisation, le recyclage et l'élimination en bonne et due forme;
- composter les déchets organiques dans tous les cas où cela est possible; et
- mettre en œuvre un programme concerté de réduction du volume de papier utilisé, en adoptant la communication électronique.

Modèles de cibles

D'ici au 31 mars 2004, éviter d'envoyer dans les sites d'enfouissement 70 % des déchets solides; autrement dit, il faudra recycler 70 % de tous les déchets solides selon le poids.

D'ici au 31 mars 2004, élaborer et mettre en œuvre un protocole visant à appliquer des solutions de rechange économiques pour ce qui est des matériaux et (ou) des processus produisant des déchets dangereux.

D'ici au 31 mars 2001, intégrer des pratiques de recyclage des déchets solides dans le cadre de tous les projets de construction, de rénovation et de démolition.

Mesures du rendement

- **proportion des déchets solides qui ne sont pas envoyés dans les sites d'enfouissement;**
- **réduction du volume de déchets solides jetés chaque année;**
- **nombre et pourcentage d'immeubles dotés de programmes de réduction des déchets; et**
- **nombre de projets de construction, de rénovation et de démolition dotés de programmes de recyclage de déchets.**

3. Économie de l'eau et gestion des eaux usées

Les objectifs de l'accroissement de l'économie de l'eau consistent à conserver l'eau et à réduire les coûts.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- faire l'évaluation des installations pour permettre de savoir si des améliorations pourraient être financées à même les économies quelles généreraient et, le cas échéant, profiter des avantages apportés par les économies ainsi réalisées;
- dépister les possibilités d'économiser l'eau, en profitant des outils et des procédures existants;
- élabore et mettre en œuvre un plan d'économie de l'eau;
- optimiser l'économie de l'eau, examiner les factures, surveiller les débitmètres et mettre en œuvre des programmes d'entretien préventif;
- préciser les biens d'équipement et les dispositifs économiseurs d'eau pour les achats à effectuer, par exemple les accessoires permettant d'économiser l'eau;
- moderniser les toilettes, les urinoirs, les douches, les robinets et les buvettes afin de réduire la consommation de l'eau; et
- utiliser les eaux usées pour le paysagement et l'irrigation, dans tous les cas où cela est possible.

Modèles de cibles

D'ici au 31 mars 2004, mettre en œuvre de mesures d'économie de l'eau dans tous les établissements fédéraux, lorsque cela est viable et économique.

D'ici au 31 mars 2001, élaborer et mettre en œuvre, pour les établissements fédéraux, des lignes directrices révisées portant sur la gestion des eaux usées.

Mesures du rendement

- **nombre et pourcentage d'immeubles soumis à une vérification portant sur l'économie de l'eau; et**
- **nombre et pourcentage d'immeubles dotés d'un plan d'économie de l'eau.**

4. Économie de l'énergie

Les objectifs de la gestion énergétique des immeubles consistent à réduire la consommation d'énergie, les rejets (y compris les rejets de gaz à effet de serre) et les coûts.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- passer en revue la consommation de l'énergie dans les installations appartenant à l'Etat et louées à bail;
- élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de l'énergie, en tenant compte de l'entretien préventif;

- évaluer les exigences à respecter par les responsables de l'exploitation et les gestionnaires des immeubles pour ce qui est de la connaissance de l'économie de l'énergie et leur donner la formation voulue;
- mettre en œuvre toutes les opérations de modernisation énergétique attrayantes financièrement;
- tirer parti de l'Initiative des bâtiments fédéraux, qui porte sur les produits et services permettant d'exercer les activités ci-dessus; et
- faciliter les efforts des occupation des immeubles dans l'économie de l'énergie.

Modèles de cibles

D'ici au 31 mars 2001, effectuer une étude visant à dépister les occasions économiques permettant d'utiliser les sources d'énergie plus efficientes et écologiques dans les immeubles appartenant à l'État.

D'ici au 31 mars 2004, mettre en œuvre, dans les immeubles appartenant à l'État, des mesures d'économie de l'énergie dans le cadre de l'Initiative des bâtiments fédéraux et d'autres programmes, lorsqu'une évaluation de la consommation de l'énergie démontre que ces mesures sont économiques.

D'ici au 31 mars 2001, intégrer les caractéristiques d'économie d'énergie améliorées dans les 23 sections du Devis directeur national se rapportant à l'équipement consommant de l'énergie.

Mesures du rendement

- **nombre et pourcentage d'immeubles qui ont subi ou qui subissent actuellement une vérification énergétique;**
- **nombre et pourcentage d'immeubles qui ont subi ou qui subissent actuellement des travaux de modernisation visant à économiser l'énergie; et**
- **volume et pourcentage d'énergie économisée.**

5. Gestion des parcs automobiles

Les objectifs de la gestion des parcs automobiles consistent à réduire les rejets des véhicules afin de respecter les objectifs des lois et des politiques, notamment les engagements adoptés dans le cadre du Protocole de Kyoto, ainsi que les produits dérivés et les déchets de l'utilisation des véhicules et les coûts correspondants. Cette section ne porte que sur les véhicules automobiles; elle ne vise pas les trains, les navires et les embarcations, ni les aéronefs.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- gérer les parcs de véhicules conformément aux objectifs économiques et environnementaux de la Politique du Conseil du Trésor sur les véhicules automobiles (1996);
- accroître au maximum les économies de carburant et utiliser les carburants de remplacement pour économiser l'énergie et réduire les rejets;
- dans toute la mesure du possible, utiliser du carburant diesel à faible teneur en soufre et des mélanges d'essence à l'éthanol respectant les critères environnementaux.
- acheter des véhicules dotés de l'équipement d'origine et consommant des carburants de remplacement ou des véhicules modernisés lorsque les coûts du cycle chronologique sont comparables à ceux des véhicules alimentés à l'essence ou au carburant diesel;
- acheter des véhicules dotés de moteur dont la cylindrée correspond aux exigences opérationnelles;
- réduire le nombre de véhicules utilisés par les ministères;
- effectuer des vérifications sur les rejets et l'entretien préventif des véhicules pour s'assurer qu'ils sont le plus économes possible;
- recycler tous les liquides de vidange (huile, antigel et CFC); et
- donner une formation aux chauffeurs pour améliorer les économies d'énergie et la sécurité.

Modèle de cible

D'ici septembre 2002, prévoir, dans tous les rapports sur le rendement des ministères, un compte rendu sur l'application de la Politique du Conseil du Trésor sur les véhicules automobiles (1996) et de la *Loi sur les carburants de rechange*.

Mesures du rendement

- **nombre et pourcentage des véhicules faisant l'objet d'un plan d'action; et**
- **nombre et pourcentage des véhicules alimentés à l'aide de carburants de remplacement.**

6. Gestion de l'utilisation des terrains

Les objectifs de la gestion de l'utilisation des terrains consistent à encadrer les risques (pour l'environnement, la santé, les finances, les lois et l'image aux yeux du grand public), à établir un ordre de priorité parmi les efforts d'assainissement et à réduire constamment le nombre de propriétés dans lesquelles il faut appliquer des mesures plus complètes.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- repérer, classifier et évaluer les sites préoccupants en appliquant le Système national de classification du Conseil des ministres de l'Environnement (CCME) ou un outil comparable;
- gérer les risques pour la santé humaine et pour l'environnement, grâce à l'évaluation des risques et à des techniques de confinement, d'encadrement et d'assainissement;
- établir les objectifs de l'assainissement des sites d'après les Critères de qualité de l'environnement du CCME ou le Cadre d'évaluation des risques du CCME pour les incidences écologiques et sur la santé humaine, en ce qui concerne les plans d'assainissement fondés sur les risques;
- passer en revue les contrats de location à bail conclus entre le gouvernement fédéral et le secteur privé pour s'assurer qu'ils comprennent des dispositions précises visant à obliger les locataires à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la pollution; et
- dans toutes les activités d'acquisition, d'utilisation et de cession de biens immobiliers, se conformer à la Politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers.

Modèles de cibles

Continuer d'évaluer tous les projets proposés pour savoir s'ils répondent à la définition de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Continuer de se conformer à la LCEE dans toutes les activités qu'on propose de réaliser et qui sont considérées comme des projets au sens de la Loi.

D'ici au 31 mars 2001, repérer les sites contaminés du gouvernement fédéral, établir un ordre de priorité et préparer des plans d'action.

Continuer d'assainir et de surveiller les sites contaminés appartenant à l'État selon les modalités prévues dans les plans d'action.

Mesures du rendement

- **proportion des sites examinés pour savoir s'ils sont contaminés;**
- **proportion des sites repérés et dotés de plans d'action;**
- **proportion des plans d'action entièrement mis en œuvre; et**
- **pourcentage des projets examinés pour ce qui est de l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.**

7. Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de l'écologisation des opérations, les objectifs de la gestion des ressources humaines consistent à assurer la santé et la sécurité des employés, à les doter des moyens qui leur permettront de respecter les exigences de l'ensemble des règlements, des lignes directrices et des politiques en vigueur, de même qu'à encourager les employés à tenir compte des questions environnementales dans leurs activités courantes.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- conformément à la Politique du Conseil du Trésor relativement au personnel, adopter des pratiques de gestion des ressources humaines favorisant des formules de travail novatrices, par exemple le partage des tâches et le télétravail, afin d'atteindre les objectifs environnementaux; et

- évaluer les exigences à respecter par les responsables de l'exploitation et les gestionnaires des immeubles pour ce qui est de la connaissance de l'économie de l'énergie et leur donner la formation voulue;
- mettre en œuvre toutes les opérations de modernisation énergétique attrayantes financièrement;
- tirer parti de l'Initiative des bâtiments fédéraux, qui porte sur les produits et services permettant d'exercer les activités ci-dessus; et
- faciliter les efforts des occupation des immeubles dans l'économie de l'énergie.

Modèles de cibles

D'ici au 31 mars 2001, effectuer une étude visant à déterminer les occasions économiques permettant d'utiliser les sources d'énergie plus efficaces et écologiques dans les immeubles appartenant à l'État.

D'ici au 31 mars 2004, mettre en œuvre, dans les immeubles appartenant à l'État, des mesures d'économie de l'énergie dans le cadre de l'Initiative des bâtiments fédéraux et d'autres programmes, lorsqu'une évaluation de la consommation de l'énergie démontre que ces mesures sont économiques.

D'ici au 31 mars 2001, intégrer les caractéristiques d'économie d'énergie modifiées dans les 23 sections du Devis directeur national se rapportant à l'équipement consommant de l'énergie.

Mesures du rendement

- **nombre et pourcentage d'immeubles qui ont subi ou qui subissent actuellement une vérification énergétique;**
- **nombre et pourcentage d'immeubles qui ont subi ou qui subissent actuellement des travaux de modernisation visant à économiser l'énergie; et**
- **volume et pourcentage d'énergie économisée.**

5. Gestion des parcs automobiles

Les objectifs de la gestion des parcs automobiles consistent à réduire les rejets des véhicules afin de respecter les objectifs des lois et des politiques, notamment les engagements adoptés dans le cadre du Protocole de Kyoto, ainsi que les produits dérivés et les déchets de l'utilisation des véhicules et les coûts correspondants. Cette section ne porte que sur les véhicules automobiles; elle ne vise pas les trains, les navires et les embarcations, ni les aéronefs.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- gérer les parcs de véhicules conformément aux objectifs économiques et environnementaux de la Politique du Conseil du Trésor sur les véhicules automobiles (1996);
- accroître au maximum les économies de carburant et utiliser les carburants de remplacement pour économiser l'énergie et réduire les rejets;
- dans toute la mesure du possible, utiliser du carburant diesel à faible teneur en soufre et des mélanges d'essence à l'éthanol respectant les critères environnementaux.
- acheter des véhicules dotés de l'équipement d'origine et consommant des carburants de remplacement ou des véhicules modernisés lorsque les coûts du cycle chronologique sont comparables à ceux des véhicules alimentés à l'essence ou au carburant diesel;
- acheter des véhicules dotés de moteur dont la cylindrée correspond aux exigences opérationnelles;
- réduire le nombre de véhicules utilisés par les ministères;
- effectuer des vérifications sur les rejets et l'entretien préventif des véhicules pour s'assurer qu'ils sont le plus économes possible;
- recycler tous les liquides de vidange (huile, antigel et CFC); et
- donner une formation aux chauffeurs pour améliorer les économies d'énergie et la sécurité.

Modèle de cible

D'ici septembre 2002, prévoir, dans tous les rapports sur le rendement des ministères, un compte rendu sur l'application de la Politique du Conseil du Trésor sur les véhicules automobiles (1996) et de la *Loi sur les carburants de rechange*.

Mesures du rendement

- **nombre et pourcentage des véhicules faisant l'objet d'un plan d'action; et**
- **nombre et pourcentage des véhicules alimentés à l'aide de carburants de remplacement.**

6. Gestion de l'utilisation des terrains

Les objectifs de la gestion de l'utilisation des terrains consistent à encadrer les risques (pour l'environnement, la santé, les finances, les lois et l'image aux yeux du grand public), à établir un ordre de priorité parmi les efforts d'assainissement et à réduire constamment le nombre de propriétés dans lesquelles il faut appliquer des mesures plus complètes.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- repérer, classifier et évaluer les sites préoccupants en appliquant le Système national de classification du Conseil des ministres de l'Environnement (CCME) ou un outil comparable;
- gérer les risques pour la santé humaine et pour l'environnement, grâce à l'évaluation des risques et à des techniques de confinement, d'encadrement et d'assainissement;
- établir les objectifs de l'assainissement des sites d'après les Critères de qualité de l'environnement du CCME ou le Cadre d'évaluation des risques du CCME pour les incidences écologiques et sur la santé humaine, en ce qui concerne les plans d'assainissement fondés sur les risques;
- passer en revue les contrats de location à bail conclus entre le gouvernement fédéral et le secteur privé pour s'assurer qu'ils comprennent des dispositions précises visant à obliger les locataires à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la pollution; et
- dans toutes les activités d'acquisition, d'utilisation et de cession de biens immobiliers, se conformer à la Politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers.

Modèles de cibles

Continuer d'évaluer tous les projets proposés pour savoir s'ils répondent à la définition de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Continuer de se conformer à la LCEE dans toutes les activités qu'on propose de réaliser et qui sont considérées comme des projets au sens de la Loi.

D'ici au 31 mars 2001, repérer les sites contaminés du gouvernement fédéral, établir un ordre de priorité et préparer des plans d'action.

Continuer d'assainir et de surveiller les sites contaminés appartenant à l'État selon les modalités prévues dans les plans d'action.

Mesures du rendement

- **proportion des sites examinés pour savoir s'ils sont contaminés;**
- **proportion des sites repérés et dotés de plans d'action;**
- **proportion des plans d'action entièrement mis en œuvre; et**
- **pourcentage des projets examinés pour ce qui est de l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.**

7. Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de l'écologisation des opérations, les objectifs de la gestion des ressources humaines consistent à assurer la santé et la sécurité des employés, à les doter des moyens qui leur permettront de respecter les exigences de l'ensemble des règlements, des lignes directrices et des politiques en vigueur, de même qu'à encourager les employés à tenir compte des questions environnementales dans leurs activités courantes.

Dans le *Guide de l'écogouvernement*, on recommande d'adopter les meilleures pratiques suivantes :

- conformément à la Politique du Conseil du Trésor relativement au personnel, adopter des pratiques de gestion des ressources humaines favorisant des formules de travail novatrices, par exemple le partage des tâches et le télétravail, afin d'atteindre les objectifs environnementaux; et

- prévoir la sensibilisation à l'environnement dans tous les programmes de formation, en particulier dans l'orientation.

Modèle de cible

D'ici au 31 mars 2002, établir et mettre en œuvre des plans de formation adaptés aux opérations. (Il va de soi que le plan de l'Agence des douanes et du revenu du Canada sera très différent de celui du ministère de la Défense nationale, par exemple.)

Mesures du rendement

- **nombre de cours de formation mis au point dans le domaine de l'environnement;**
- **nombre d'employés suivant une formation dans le domaine de l'environnement;**
- **nombre d'infractions à la réglementation sur l'environnement; et**
- **nombre d'employés participant à des réseaux d'écocivisme.**

Comités interministériels d'écologisation

Comité de coordination du développement durable du sous-ministre

Présidé par Environnement Canada, le Comité de coordination du développement durable (CCDD), créé en 1994, est l'instance supérieure du gouvernement fédéral en matière de développement durable. Il a un vaste mandat de gestion et de coordination axé sur les éléments suivants : encourager le travail en équipe et la collaboration en matière de développement durable dans l'ensemble de l'administration fédérale; coordonner les initiatives de développement durable et veiller à ce que le programme du gouvernement en matière de développement durable soit réalisé de façon cohérente; et gérer les dossiers interministériels liés à l'élaboration des stratégies de développement durable des ministères.

Comité de coordination des directeurs généraux sur la remise en ordre de la grande maison fédérale (Kyoto)

Coprésidé par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, ce comité de cadres supérieurs coordonne les activités de 21 groupes de travail interministériels chargés de veiller à ce que le gouvernement fédéral remplisse les engagements pris à Kyoto en matière de changements climatiques.

Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement (CFSGE)

Coprésidé par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, le CFSGE constitue une tribune interministérielle pour discussion et coordination de dossiers interministériels ayant trait aux Systèmes de gestion de l'environnement.

Sous-comité de l'analyse des lacunes réglementaires

Coprésidé par Environnement Canada et le ministère de la Défense nationale, ce sous-comité du CFSGE a le mandat de remplir l'engagement du gouvernement fédéral de veiller à appliquer aux sites fédéraux les mêmes normes en matière de protection de l'environnement que celles qui s'appliquent aux collectivités dans lesquelles sont situés ces sites. Des

- prévoir la sensibilisation à l'environnement dans tous les programmes de formation, en particulier dans l'orientation.

Modèle de cible

D'ici au 31 mars 2002, établir et mettre en œuvre des plans de formation adaptés aux opérations. (Il va de soi que le plan de l'Agence des douanes et du revenu du Canada sera très différent de celui du ministère de la Défense nationale, par exemple.)

Mesures du rendement

- **nombre de cours de formation mis au point dans le domaine de l'environnement;**
- **nombre d'employés suivant une formation dans le domaine de l'environnement;**
- **nombre d'infractions à la réglementation sur l'environnement; et**
- **nombre d'employés participant à des réseaux d'écocivisme.**

Comités interministériels d'écologisation

Comité de coordination du développement durable du sous-ministre

Présidé par Environnement Canada, le Comité de coordination du développement durable (CCDD), créé en 1994, est l'instance supérieure du gouvernement fédéral en matière de développement durable. Il a un vaste mandat de gestion et de coordination axé sur les éléments suivants : encourager le travail en équipe et la collaboration en matière de développement durable dans l'ensemble de l'administration fédérale; coordonner les initiatives de développement durable et veiller à ce que le programme du gouvernement en matière de développement durable soit réalisé de façon cohérente; et gérer les dossiers interministériels liés à l'élaboration des stratégies de développement durable des ministères.

Comité de coordination des directeurs généraux sur la remise en ordre de la grande maison fédérale (Kyoto)

Coprésidé par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, ce comité de cadres supérieurs coordonne les activités de 21 groupes de travail interministériels chargés de veiller à ce que le gouvernement fédéral remplisse les engagements pris à Kyoto en matière de changements climatiques.

Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement (CFSGE)

Coprésidé par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, le CFSGE constitue une tribune interministérielle pour discussion et coordination de dossiers interministériels ayant trait aux Systèmes de gestion de l'environnement.

Sous-comité de l'analyse des lacunes réglementaires

Coprésidé par Environnement Canada et le ministère de la Défense nationale, ce sous-comité du CFSGE a le mandat de remplir l'engagement du gouvernement fédéral de veiller à appliquer aux sites fédéraux les mêmes normes en matière de protection de l'environnement que celles qui s'appliquent aux collectivités dans lesquelles sont situés ces sites. Des

règlements ont déjà été promulgués au sujet des réservoirs de stockage et des hydrocarbures halogénés sur les sites fédéraux, tandis que des groupes de travail sont très avancés dans l'élaboration de règlements, lignes directrices ou codes de pratique portant sur les chaudières, les déchets dangereux, les eaux usées et la prévention des urgences environnementales, l'état de préparation et la capacité d'intervention en cas d'urgences environnementales sur les sites fédéraux.

Groupe de travail sur la gestion des sites contaminés

Présidé par le ministère de la Défense nationale, ce sous-comité du CFSGE vise à promouvoir et à élaborer une approche fédérale stratégiquement cohérente pour la gestion des sites contaminés, approche intégrant les principes de développement durable et de prévention de la pollution, tout en respectant la réglementation environnementale et la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Groupe de travail sur la conscientisation et la formation en matière d'environnement

Présidé par le ministère des Pêches et des Océans, ce sous-comité du CFSGE a le mandat d'évaluer les besoins fédéraux en matière de formation environnementale et d'élaborer les outils nécessaires. Les membres du sous-comité ont coordonné la préparation d'un inventaire de matériel didactique et la production de trousses de formation par ordinateur, ciblant à la fois les cadres supérieurs et l'ensemble des employés.

Groupe de travail consultatif sur l'économie de l'eau dans les installations fédérales (EEIF)

Présidé par Environnement Canada, ce groupe de travail fait la promotion de l'économie de l'eau au gouvernement fédéral depuis 1990, en diffusant les connaissances et les résultats, en mettant au point des outils communs, en coordonnant les activités et en donnant des conseils. Seize ministères sont représentés par les employés qui connaissent les politiques ou les opérations se rapportant à l'économie de l'eau.

Comité de coordination de prévention de la pollution

Présidé par Environnement Canada, ce comité évalue la prévention de la pollution au Canada et constitue une tribune pour des échanges d'informations et d'idées parmi les intervenants.

Conseil consultatif du programme Écoroute

Coprésidé par Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor, Écoroute est un programme complet visant à accroître l'efficacité opérationnelle du parc automobile du gouvernement fédéral. Les composantes de ce programme comprennent la formation des conducteurs, l'entretien des véhicules, le recyclage, la préparation des cahiers des charges relatifs aux véhicules, la recherche de solutions technologiques et l'utilisation de carburants de rechange.

Réseau interministériel des stratégies de développement durable

Présidé par Environnement Canada, le Réseau constitue le principal mécanisme pour promouvoir la coordination interministérielle dans les dossiers horizontaux relatifs au développement durable.

Mesure de la performance des opérations durables du gouvernement

Coprésidé par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ce groupe de travail en est à la dernière étape de l'élaboration d'un document d'orientation qui établit des indicateurs de performance pour l'ensemble des dossiers liés à l'écologisation des opérations gouvernementales.

Comité des cadres supérieurs sur l'évaluation environnementale

Présidé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, ce comité constitue une tribune interministérielle pour discussion, au niveau des cadres supérieurs, des dossiers relatifs à l'évaluation environnementale, dont chacun est confié à un sous-comité.